



**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

ARRETE MODIFIANT UN MANDATAIRE SUPPLEANT DE LA REGIE D'AVANCE « LES PETITS MALINS » DE BEAULIEU SUR MER

N° : **220113**

DATE D’AFFICHAGE : **12 JAN. 2022**

Monsieur le Maire de la Commune de Beaulieu-sur-Mer,

Vu le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique ;

Vu la délibération en date du 18 décembre 2018 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d’avances et de recettes et d’avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu la délibération en date du 18 décembre 2018 fixant la part supplémentaire « ISFE régie » dans le cadre du RIFSEEP.

Vu l’arrêté municipal du 30 mars 1990 portant création de la régie d’avance de la crèche « Les petits malins » ;

Vu l’arrêté municipal n°151048 du 26 octobre 2015 portant nomination d’un titulaire et de deux mandataires suppléants de la régie d’avance de la crèche municipale « Les Petits Malins » ;

Vu l’avis conforme du comptable public assignataire en date du 04 janvier 2022 ;

Considérant qu’il convient, en raison du départ à la retraite de Madame Marie-Hélène BLUNDI, auxiliaire de puériculture, mandataire suppléante, de désigner un autre mandataire suppléant de la régie d’avance de la crèche « Les petits malins ».

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> – L’article 2 de l’arrêté municipal n°151048 du 26 octobre 2015 est modifié comme suit : « Madame Elodie GUAY, éducatrice de jeunes enfants et madame Marie SCHANG, auxiliaire de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe, assurent les fonctions de mandataire suppléant de la régie d’avance de la crèche municipale de Beaulieu-sur-mer ».

Article 2 – L’article 3 de l’arrêté municipal n°151048 du 26 octobre 2015 est modifié comme suit : « Madame Elodie GUAY et madame Marie SCHANG percevront la nouvelle bonification indiciaire en cas de remplacement de madame Catherine LE FOLL, régisseur titulaire, selon la réglementation en vigueur. »



Article 3 – Les autres dispositions de l'arrêté municipal n°151048 du 26 octobre 2015 restent inchangées.

Beaulieu-sur-Mer, le **12 JAN. 2022**

Le Maire,  
Roger ROUX,

Signature date du régisseur titulaire

MME C. LE FOLL

Signature des mandataires

MME. E. GUY

MME D. SCHAUF